

**CRITERES DE QUALITE DES
PHOTOS
ACTIVITES ET LOISIRS**



SITTCO

CRITERES DE QUALITE DES PHOTOS ACTIVITES ET LOISIRS

Si vous choisissez de réaliser vous-même les photos de votre offre plutôt que d'avoir recours à un photographe professionnel, voici quelques recommandations de base.

LA PRODUCTION :

- Photo numérique (pas de scan de photo papier)
- Il est conseillé de fournir au moins 5 photos de qualité
- Photo en mode « Paysage » (horizontal)
- Photo récente : moins de 2 à 3 ans maxi
- Photo couleur (sauf stratégie éditoriale spécifique)

CHOISIR CE QUE VOUS ALLEZ PHOTOGRAPHER

CRITERES ESTHETIQUES / CONSTRUCTION DE LA PHOTO

Cas des Prestataires

- Valoriser l'humain, émotion (attention au droit à l'image)
- Profondeur de champ associée à l'humain
- Météo et saisonnalité
- Cohérence de la photo avec le positionnement marketing (cible clientèle) de l'offre.
- Respect des critères de sécurité pour certaines pratiques
- Photo prise en Corse
- Story-telling dans la succession des photos qui remontent pour une offre

En cas de multi-activités

- Représentativité de chaque activité
- Est-il possible de sélectionner la 1ère photo qui remonte en fonction de l'activité (=> afficher une photo de canyon dans un DD escalade n'est pas forcément judicieux).

Cas des Sites de Pratiques

- Kite :
 - Avantages concurrentiel du site proposé
 - Equipements / aménagements liés à la pratique
 - Info directionnelle

- o Vision globale du site
- Escalade / Via Ferrata :
 - o Témoigner de la difficulté du site de pratique
 - o Témoigner des types de roche
 - o Pratiquant avec matériel adapté à la difficulté
 - o Montage / visibilité des voies
- Canoë-Kayak :
 - o Spécificité des tracés (paysages, villages...)
 - o Lieux
 - o Difficultés liées à la pratique => valoriser les cibles clientèles
- Canyon :
 - o Représentativité des lieux (sauts, verticalité, toboggan, ...)
 - o Cadre géographique global
- Plongée :
 - o Mer / étang / rivière
 - o Faune / flore / milieu naturel
 - o Accès en bateau ?
- Parapente :
 - o Aire de départ
 - o Aire d'arrivée
 - o Signalétique
 - o Vue globale du relief

Cas des ITINERAIRES

Cas général :

- Besoin d'un grand volume de photos : 1 photo minimum par tronçon associer les points remarquables et le patrimoine local
- Besoin « d'humain », de personnes => impératif
 - o Représentativité de ces personnes par rapport aux clientèles potentielles (des familles pour illustrer une pratique familiale !)
 - o Représentativité de la difficulté par rapport aux personnes photographiées (ne pas avoir de famille sur un parcours difficile...)
 - o Matériel et sécurité associés
- Adapter la saisonnalité de la photo avec le meilleur moment potentiel pour la balade (vignes à l'automne, vaste panorama sous ciel bleu d'hiver, campagnes fleuries...)
- Proposer une photo de dégustation pour les ITI thématiques Oenologie
- Photo avec présence discrète du balisage
- Illustration des lieux de départ

MES CHOIX :

OBJET	SAISON	MISE EN SCENE A PREVOIR

LA PREPARATION DU MATERIEL

- Eviter les effets fisheye
- Eviter les effets gadgets sans stratégie éditoriale.

LA PRISE DE VUE

- Conditions météo en adéquation avec l'objectif de la photo (le plus souvent ensoleillement)
- Mettre en scène ce que vous avez défini

- Exposition ; lumière suffisante mais pas excessive, contraste permettant de bien distinguer le sujet, pas de contrejour.
- Cadrage :
 - Format « paysage » (Horizontal)
 - S'assurer que tous les éléments figurant sur la photo sont utiles et valorisant
 - Equilibre de la photo (règle des 3/3...)
- Netteté / mise au point (si pas automatique)
- Être dans une position stable pour ne pas bouger

UNE FOIS LES PHOTOS PRISES

- Retraitement systématique de votre photo avant envoi à votre Office de Tourisme :
 - Taille 1024 pixels : utiliser des logiciels simples et gratuits à télécharger (ex : XNView...) pour redimensionner.
 - Vérifier le contenu de la photo après redimensionnement.
 - Nommage de la photo : nom de l'offre suivi du nom de l'élément principal figurant sur la photo (ex : Canoe xxx - famille)
- **A envoyer à votre Office de Tourisme (obligatoire sans quoi les photos ne pourront être diffusées) :**
 - les photos
 - le contrat de « Cession des droits d'auteur » qui est disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.corsica-pro.com/fr/sittco/contrat-de-cession-de-droits-par-un-fournisseur-dinformatons-au-benefice-du-reseau-sittco> ou l'Office de Tourisme a dû vous l'envoyer sinon le lui demander.

Vous devez remplir obligatoirement les « conditions particulières » après téléchargement du document et retourner le contrat rempli à l'Office de Tourisme.

SITTCO 
Système d'Information Touristique Territorial de Corse